

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Aller de l'avant avec des mesures fortes et ambitieuses

1. Adopter une stratégie sur les véhicules zéro émission (VZE) structurante qui permettrait de mettre rapidement en œuvre de nouveaux règlements, programmes, politiques et mesures visant à accroître l'offre et la demande de VZE et de renforcer les mesures déjà en place;
2. Adopter une norme VZE pancanadienne d'ici la fin de 2023 et :
 - Veiller à ce qu'elle soit suffisamment ambitieuse pour que la part de vente de VZE atteigne 65 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2035;
 - Attribuer un crédit par véhicule électrique vendu et éviter les crédits multiplicateurs;
 - Favoriser les investissements dans la fabrication de véhicules électriques à l'aide de pénalités pour non conformité fixées entre 10 000 et 20 000 dollars par crédit manquant;
 - Appliquer la norme VZE comme « filet de sécurité » dans les provinces qui n'ont pas de politiques solides en matière d'offre de VZE;
 - Rendre les véhicules hybrides rechargeables inadmissibles à des crédits sous la norme VZE à partir de 2030;
 - Aligner les objectifs intérimaires de la norme VZE du Canada sur les objectifs les plus ambitieux en Amérique du Nord ou viser un minimum de 20 % de vente de véhicules électriques en 2025 et de 25 % en 2026;
 - Inclure des mécanismes qui récompensent les véhicules légers sobres en matériaux et en énergie dans le cadre de la norme VZE et/ou de la stratégie VZE plus large.

Un système de redevance pour promouvoir les véhicules propres au Canada

3. Moderniser et élargir – ou remplacer – le programme d'éco prélèvement par une redevance basée sur les émissions de GES à l'achat d'un véhicule léger à essence et arrimée aux objectifs climatiques et d'électrification du Canada;
4. Réformer la structure du programme iVZE en y intégrant le programme de redevances afin de mettre en place un système de redevance-remise capable de s'autofinancer.

Aller jusqu'au bout : d'autres mesures doivent être prises

5. Habilitier le ministre de l'Environnement et du Changement climatique à limiter ou interdire l'utilisation de la publicité pour la vente ou la location, l'exposition pour la vente ou la location, la vente ou la location de voitures et de camions légers à moteur à combustion interne d'ici la fin de 2022;
6. Ancrer dans la loi l'objectif de vente de 100 % de véhicules électriques zéro émission d'ici

2035;

7. Prendre des mesures pour accélérer la mise en place du réseau public de recharge au Canada et accroître l'accès à la recharge à domicile;

8. Financer et mener des programmes soutenant les campagnes de mobilité durable et les efforts de sensibilisation aux véhicules électriques à travers le pays;

9. Resserrer le cadre réglementaire de la publicité automobile en mettant l'accent sur les véhicules les plus lourds, les plus énergivores et les plus polluants;

10. Faire preuve d'exemplarité en collaborant avec la Société Radio-Canada pour mettre à jour sa politique publicitaire et mettre fin à la publicité pour les véhicules à moteur à combustion interne.

Vers plus d'inclusion et d'équité en mobilité à faible émission

11. Augmenter les investissements dans les alternatives de mobilité durable tels que le transport collectif et le transport actif;

12. Adopter un programme de mise au rancart qui récompense le transport actif;

13. Adapter les incitatifs à l'achat de véhicules électriques selon le revenu des ménages;

14. Faire plafonner l'admissibilité aux incitatifs à un certain seuil de revenu des ménages (ex. 195 000 \$).

Gérer les batteries en fin de vie de manière durable

15. Adopter des cibles visant la réduction du nombre de véhicules en circulation au Canada;

16. Favoriser la réduction à la source en matière de batteries;

17. Veiller à ce que la recherche et le développement sur la conception des batteries maximisent la réutilisation et le recyclage des batteries des véhicules électriques.